

FACTURE N° 5080010
N/REF : 10/07/2025 14H20 C:000724 I:01727

GUYOT INDUSTRIE

V/Appel du Jeudi 10/07/2025 a 14H20

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC
ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le 04 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GUYOT KEROLZEC - ST MARTIN DES CHAMPS

MOTIF : BASSIN ET DEBOUCHAGE/CURAGE
Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 11/07/2025
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
ECREMAGE DES BASSINS
DEBOUCHAGE ET CURAGE CANALISATION EAUX USEES SORTIE USINE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
DÉCHETS : 4,68T EAUX HYDROCARBURÉES

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 23/07/25 a 10H14 M. Y. LE GOFF

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,50	Heure Hydrocureur+chauffeur ADR	1	209,00	731,50
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
4,68	T(s) déchets Eaux hydrocarburées	1	185,00	865,80
TOTAL H.T.				1597,30
T.V.A. a 20,00%				319,46
TOTAL T.T.C.En EURO				1916,76

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.